



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE D'AHETZE

Préambule.....	p.1
Première partie : Diagnostic	p.1
Deuxième partie : Modalités pratiques du PEDT	p.5
Troisième partie : Contenu du PEDT.....	p.7
Quatrième partie : Mise en œuvre du PEDT.....	p.9
Coordination du projet.....	p.11

PREAMBULE

En décembre 2012, le Conseil Municipal d'Ahetze a sollicité l'association des parents d'élèves et les enseignants de l'Ecole Publique d'Ahetze pour recueillir leur avis quant à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2013-2014. En effet, cette réforme ne peut aboutir qu'avec l'implication de toutes les parties prenantes. Compte tenu du délai imparti pour organiser cette réforme (moins de 6 mois), l'association des parents d'élèves et les enseignants ont émis un avis défavorable à une mise en place à compter de septembre 2013.

Fort de ces éléments, le Conseil Municipal du 20 février 2013 a approuvé par délibération la demande de report de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014, afin d'être en capacité de proposer un projet éducatif territorial construit, tant sur le plan des rythmes de la semaine des écoliers d'Ahetze, que sur le plan des activités périscolaires complémentaires qui pourront lui être proposées durant les plages horaires libérées par cette réforme.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) présenté ci-après propose une articulation entre les différents temps scolaires et périscolaires et permet à tous les enfants de 3 à 11 ans d'accéder à des activités sportives, culturelles et citoyennes.

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC

1) Présentation de la Commune

Situé à 7 kilomètres de Biarritz, le village d'Ahetze (Ahetze en Euskara) fait partie de la province basque du Labourd. Il compte aujourd'hui environ 1892 habitants (source de l'INSEE au 1^{er} Janvier 2014). Le village est idéalement placé à 4 km du littoral. Compte tenu de sa situation géographique, de nombreuses familles viennent s'y installer, soucieuses d'un cadre de vie privilégié. Cet afflux de population a incité la commune, depuis plusieurs années, à développer sa politique Enfance, pour répondre à de nouveaux besoins. Un bâtiment a été construit et des services communaux dédiés à l'enfance ont été développés (restauration scolaire, accueil périscolaire, ALSH) ou créés (crèche).

2) Périmètre et public du PEDT

Le PEDT s'adresse aux enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés de la petite section au CM2, au sein de l'Ikaskola Bi d'Ahetze (école publique bilingue créée en 1994). Le périmètre du projet est élargi au temps extrascolaires et donc à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement en direction des enfants âgés de 3 à 12 ans.

La commune a réalisé une enquête en juillet 2013 auprès des parents d'élèves visant à déterminer le nombre d'enfants qui fréquenteraient les temps périscolaires issus de la réforme des rythmes scolaires. 90-95% des parents ayant répondu ont estimé que leur enfant fréquenterait ce service.

Aussi, la commune estime aujourd'hui que 90 enfants en maternelle et 90 enfants en école élémentaire soit 180 enfants (chiffres année scolaire 2013/2014) devraient participer aux activités issues de la réforme.

3) Atouts du territoire

La commune dispose de nombreux atouts pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires, inventoriés ci-dessous de manière non-exhaustive.

D'une part, le patrimoine communal est riche et diversifié avec de nombreux équipements communaux. Par exemple, la commune est dotée d'un Pôle Enfance inauguré en 2010, composé d'un groupe scolaire rassemblant les enfants de classe maternelle et primaire, d'une crèche, d'un accueil périscolaire et extrascolaire, d'une salle de restauration scolaire ainsi que d'une salle des associations. Le Pôle Enfance se situe au 130, Chemin Ostalapea, 64210 AHETZE.

D'autre part, la collaboration étroite entre l'Education nationale et la commune se concrétise chaque année par la mise à disposition de moyens humains et matériels, par l'organisation commune de manifestations dans différents domaines (théâtre, rencontres intergénérationnelles par exemple), par le soutien apporté à des ateliers pédagogiques destinés à renforcer l'apprentissage de la musique, par l'attention portée au développement des nouvelles technologies, et par la construction de nombreux projets dans les domaines sportifs, culturels et citoyens.

Pour favoriser le passage d'une structure à l'autre, des actions «passerelles» systématiques entre les différentes classes d'âges et structures (crèche, école, accueil de loisirs) ainsi que des liens sont créés entre les «grands» enfants des établissements d'accueil de la petite enfance et l'accueil de loisirs.

Cette capacité à travailler ensemble pour les enfants est un atout non négligeable pour une application efficace et efficiente de la réforme des rythmes scolaires.

Ensuite, la commune dispose d'une longue expérience de partenariat entre les associations et les services municipaux. Le personnel communal est formé et qualifié dans les domaines de l'animation et du sport, avec une exigence de qualité et de réactivité dans les activités mise en place. La commune souhaite donc s'appuyer sur son personnel communal et ses compétences pour mettre en œuvre la réforme, avant de pouvoir éventuellement envisager une collaboration plus étroite avec le tissu associatif local.

Enfin, cette réforme nécessite l'implication politique des élus : vouloir développer la même qualité de services et d'activités pour tous, permettre à chaque enfant de la commune d'accéder à des parcours initiaux sportifs, culturels et citoyens et de leur donner les mêmes chances.

4) Actions menées sur le temps scolaire

Le projet de l'école d'Ahetze pour la période 2012/2015 s'articule autour de trois axes de travail :

- Maîtriser la langue (Basque ou Française). Pour cela, l'équipe a mis en place un classeur culturel pour sensibiliser les enfants à la culture et à son vocabulaire mais aussi à l'argumentation. Elle a également développé des situations de rituels au sein des classes favorisant l'utilisation du vocabulaire scolaire.
- Sensibiliser au vivre ensemble et la citoyenneté. L'équipe a mis en place des moments de débats qui ont pu être philosophiques mais également, cette année, plus orienté sur la vie en collectivité et notamment les problèmes de harcèlement.
- Renforcer la prise en charge des élèves à besoins particuliers. La prise en compte systématique des enfants en difficultés a été repensée.

Afin de travailler ces trois axes, l'école diversifie chaque année les propositions de sorties culturelles (Agglomération, Scène nationale, Archives départementales, Musées, Intervenant ...). Elle s'appuie également sur l'équipement multimédia dont elle dispose : TBI, salle informatique ultra-mobile, vidéoprojecteur.

5) Activités menées sur le temps périscolaire

a) Activités périscolaires

L'Accueil périscolaire de la Commune est un service municipal à caractère social qui a pour but d'accueillir les enfants scolarisés à l'école communale, en dehors des heures scolaires, les jours de classe. Il s'agit d'un Accueil déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) où sont proposées différentes activités par le personnel communal qualifié. Les différents projets proposés se déroulent dans le groupe scolaire ou dans d'autres installations municipales.

-Pour les enfants d'âge maternel :

- ✓ Jeux de société,
- ✓ Jeux de motricité,
- ✓ Jeux de coopération,
- ✓ Dessin/découverte,
- ✓ Jeux de rôle,
- ✓ Chants et comptines enfantines,
- ✓ Temps individuels...

-Pour les enfants d'âge primaire :

- ✓ Jeux de sociétés,
- ✓ Jeux traditionnels,
- ✓ Dessin/création,
- ✓ Sport collectifs,
- ✓ Initiation aux sports locaux,
- ✓ Découverte de la culture locale,
- ✓ Temps individuels...

C'est un moment de détente et de loisirs dans l'attente, soit de l'ouverture de la journée scolaire soit du retour en famille.

b) Activités extrascolaires

C'est un espace de vie, de rencontre, de convivialité, de découverte où dans un contexte différent du cadre scolaire et de ses méthodes, l'enfant se sent bien dans des activités proposées. Dans un

contexte de loisirs et un esprit ludique, ces activités devront permettre à l'enfant de se construire par l'apprentissage et la découverte d'activités physiques, artistiques, culturelles et technologiques avec le souci des rythmes de vie de chacun.

- L'enfant apprendra à utiliser ses ressources, à vivre , à être bien, en harmonie avec son corps, par des activités physiques, gestuelles, motrices, et d'expression .Ces activités seront entrecoupées de périodes de repos pour une meilleure qualité de vie et du temps quotidien. L'enfant respectera son corps par des habitudes d'hygiène de vie, de prévention de l'usage des drogues, tabac et alcool.
- L'enfant pourra développer sa perception esthétique du monde par la pratique d'activités artistiques : théâtre, chanson, peinture, dessin, musique...
- Par des activités manuelles, l'enfant pourra acquérir des habiletés, des techniques, connaître des inventions, et des découvertes. Il pourra observer et expérimenter.
- C'est un lieu où l'enfant comprendra son environnement, découvrira sa commune, le pays qui l'entoure. On favorisera tous les échanges au sein du groupe, les rencontres avec d'autres jeunes, le dialogue entre générations. Il aura l'occasion de comprendre qu'il appartient à l'Europe, qu'il est citoyen du monde, que dans d'autres pays il existe des modes et des conditions de vie différentes.
- L'enfant découvrira ou développera son approche de l'environnement au sens écologique du mot. Il sera sensibilisé à la protection de la nature, à la pollution, au tri et au recyclage des déchets.

De nombreuses activités sont organisées sur le territoire de la commune d'Ahetze, ces dernières relèvent de la collectivité, par le biais de son équipe d'animation.

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants scolarisés de 3 à 12 ans, le mercredi et durant les vacances scolaires de Toussaint (1 semaine sur deux), Hiver (2 semaines), Printemps (2 semaines), et d'été (6 semaines). Il est fermé le samedi, dimanche et jours fériés.

Pendant chaque vacance scolaire, la structure peut accueillir au quotidien environ 60 enfants.

Les activités adaptées à chaque âge de l'enfant et à son rythme s'articulent autour de projets pédagogiques dont les grands principes consistent à :

- Favoriser l'émergence de la citoyenneté.
- Tendre à l'autonomie des enfants.
- Favoriser la créativité et l'imagination.
- Favoriser la socialisation tout en stimulant la curiosité et l'esprit d'initiative des enfants.
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant dans le groupe.
- Développer les échanges intergénérationnels.

Tout en :

- Respectant les étapes de son développement physique, affectif, social et intellectuel.
- Offrant des choix d'activités différentes.
- Permettant à l'enfant de choisir son activité.
- Permettant à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.

c) Les Associations

Le tissu associatif local : compte-tenu de sa taille 1 844 habitants (source de l'INSEE au 1^{er} Janvier 2014) la commune d'Ahetze dispose d'un tissu associatif diversifié et dynamique avec des associations intervenant dans les domaines suivants :

- Eveil artistique et musical,
- Activités manuelles,
- Pratiques sportives,
- Actions humanitaires,
- Activités culturelles,
- Théâtre.

Un lien étroit existe entre ces associations et la commune par le biais de mises à disposition de salles et de matériels, d'organisation de manifestations inter-partenariales.

DEUXIEME PARTIE : MODALITES PRATIQUES DU PEDT

1) Semaine type concernée par le PEDT

Le Temps de 15h45 à 16h45 se déroulera de la manière suivante :

- Des activités adaptées aux tranches d'âge des enfants
- Chaque activité thématique sera abordée 1h/semaine sur un cycle plusieurs semaines avec un même groupe d'enfants (soit 3 thèmes abordés chaque semaine)
- En parallèle à cette proposition de cycles d'activités, il sera possible d'accueillir l'enfant au sein du service d'accueil périscolaire existant (qui démarrera à 15h45 au lieu de 16h45)

15h45		16h45	18h30
LUNDI	Choix 1 : Temps d'Activité Périscolaire (gratuit)	ACCUEIL PERISCOLAIRE (tarification en vigueur dans le règlement)	
MARDI			
JEUDI	Choix 2 : ACCUEIL PERISCOLAIRE (gratuit)		
VENDREDI	ACCUEIL PERISCOLAIRE jusqu'à 16h30 (gratuit)	ACCUEIL PERISCOLAIRE après 16h30 (tarification en vigueur dans le règlement)	

La Commune d'Ahetze demande un assouplissement de la réglementation des accueils collectifs en matière de taux d'encadrement dans les accueils de loisirs périscolaires mis en place les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45 et le vendredi de 15h45 à 16h30 (cf. décret du 2 août 2013).

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, un accueil périscolaire est proposé :

- le matin de **7h30 à 8h20**
- l'après-midi de **16h45 à 18h30 (sauf vendredi : 16h30)**.

Les mercredis, un accueil périscolaire est proposé :

- le matin de **7h30 à 8h50**
- le midi de **12h à 12h30**.

L'A.L.S.H. du Mercredi est ouvert de 12h à 18h30.

2) Durée du PEDT

Trois ans maximum dont la première année constituera un test renouvelable en fonction de l'évaluation réalisée par les groupes de travail mis en place pour la réforme des rythmes scolaires.

3) Demande de dérogation

Aucune demande de dérogation n'a été formulée. La Commune d'Ahetze a en effet retenu le mercredi matin et les horaires proposés (9h -12h00) ne dépassent pas les 3h30 de demi-journée d'enseignement imposées par le décret.

4) Mode d'inscription proposé

L'inscription pour le premier cycle, sera faite en Juin, sur une fiche spécifique dans l'annexe du règlement intérieur, édité et transmis par la Mairie.

L'inscription aux autres cycles se fera avant chaque période de vacances, les fiches seront transmises auprès des familles et retournées 15 jours avant la fin du cycle. Les parents s'engageront sur le cycle (environ 6 semaines) pour le ou les jours choisis.

5) Règlement

Une tarification en fonction des moyens des familles est proposée pour l'accueil périscolaire, la restauration scolaire et les accueils de loisirs, et validée par l'organe délibérant chaque année. La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) s'est appuyée sur la volonté de ne laisser aucun enfant livré à lui-même à compter de 15h45. Les TAP sont donc gratuits.

6) Mode d'information des familles

Les familles ont été informées tout au long des rencontres du comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires. Pour le démarrage, en septembre 2014, les familles auront dans le règlement intérieur des différents services de la collectivité, une fiche d'inscription au 1er cycle d'activité, regroupant les activités proposées ainsi que les salles utilisées dès le mois de Juin.

7) Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

Les ressources humaines internes :

La Commune dispose aujourd'hui d'un service « Scolaire, Périscolaire et Extrascolaire » composé de 11 agents à temps complet ou incomplet, avec le profil suivant :

- 4 Atsem (Assistants Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles), titulaires du CAP Petite Enfance
- 5 agents ayant des missions d'animation auprès des enfants au sein de l'accueil périscolaire et de l'ALSH, titulaires du CAP Petite Enfance et/ou le BAFA. Un agent est également titulaire d'un BEESAPT.
- 1 responsable adjoint titulaire du BAFD et du BAFA
- 1 responsable de service titulaire d'un BEATEP et d'un DEJEPS

Les locaux et le matériel :

En 2010, l'Ecole Publique d'Ahetze a été agrandi. Elle dispose donc aujourd'hui de 3 cours de récréation, 2 préaux, une salle de bibliothèque, 9 classes, 2 salles de sieste, une salle de motricité, une salle des associations, une salle d'arts plastiques, une salle de judo, une cantine, deux salles dédiées à l'accueil périscolaire et à l'ALSH.

-Un Trinquet

-Un terrain de pétanque

-Une plate-forme sportive : terrain de hand-ball, de basket, aire de jeux

-Deux frontons

-Matériel numérique : un vidéo projecteur, 5 TBI et une quinzaine d'ordinateurs portable, un écran plat avec lecteur de DVD, plusieurs postes audio

-Autres matériels : livres, mobilier disponible dans la salle de motricité, vélos et trottinettes et autres jeux de plein air, jeux de société et de construction, etc...

TROISIEME PARTIE : CONTENU DU PEDT

1) Axes prévus dans le PEDT

Tous les axes présentés dans le projet éducatif territorial s'inscrivent dans le projet municipal depuis plusieurs années et sont voués à être amplifiés.

Ces quatre axes se caractérisent par une composante essentielle des actions municipales, à savoir la participation active du public dans la vie de la collectivité, la dimension intergénérationnelle et la transmission des savoirs et de la mémoire. C'est donc un élément majeur du PEDT.

Développer des activités culturelles au sein des accueils de loisirs et des activités périscolaires (avant l'enseignement et après l'enseignement) par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques. En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants de la ville une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches (en s'appuyant également sur l'offre culturelle proposée par la Communauté d'Agglomération).

Développer des activités liées à la citoyenneté : il s'agit de la mise en place d'actions visant à l'éveil à la citoyenneté. S'agissant de la citoyenneté environnementale, l'une des pistes retenue sera une mise en application au sein des structures de loisirs et des écoles de la ville afin de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques.

Cela passe par des gestes du quotidien mais également par des sensibilisations à travers des actions plus ponctuelles, comme le partenariat avec l'Etablissement Public Intercommunal de collecte, traitement et valorisation des déchets **Bizi Garbia**.

Jouer en développant les différents aspects du jeu, collectif et/ou individuel. Un volet particulier du jeu utilisera l'apprentissage et l'éveil linguistique. Ainsi, ces activités seront développées, renforcées et proposées dans ce PEDT de manière à ce que le plus grand nombre d'enfants soient concernés grâce à la mise en place des TAP.

Ainsi, ces activités seront développées, renforcées et proposées dans ce PEDT de manière à ce que le plus grand nombre d'enfants soient concernés grâce à la mise en place des TAP.

En préalable, chaque développement d'activités sera fait à partir d'un projet pédagogique déclinant les axes du PEDT et dont les objectifs opérationnels pourront être ensuite déclinés en activités faisant l'objet d'une fiche pédagogique spécifique.

2) Objectifs éducatifs du PEDT

La famille, l'école, l'ALSH sont des acteurs éducatifs à des titres divers mais complémentaires. Ils permettent à l'enfant de construire sa personnalité et de devenir un acteur dans la collectivité qui l'entoure.

Dans ce moment de transition, dans ce temps de fragilité de la séparation avec la famille, les enfants ont besoin de nos jours de repères, d'identité pour ancrer leurs racines

La valorisation des capacités individuelles pour avoir recours aux savoirs de chacun pour mener un projet global. L'enfant doit se sentir reconnu capable d'intervenir efficacement dans un projet collectif. Les enfants doivent être acteurs de leurs loisirs, s'intégrer dans le groupe et mettre en valeur l'esprit critique constructif. C'est les responsabiliser et les initier à la citoyenneté.

L'organisation doit permettre à chaque enfant de se situer dans la vie collective et dans ses contraintes. C'est l'utilité du respect et de l'écoute d'autrui dans les relations enfants/enfants, enfants/adultes et des adultes vis-à-vis des enfants.

Le respect des droits de l'enfant, c'est aussi apprendre la politesse, la tolérance dans la légalité des droits et des devoirs

Les objectifs:

- Créer les conditions afin que chaque enfant puisse acquérir les connaissances indispensables délivrées par l'école,
- Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant,
- Améliorer les résultats scolaires des élèves d'Ahetze dans les apprentissages fondamentaux à travers les projets d'école.

Les effets attendus du PEDT feront l'objet d'une évaluation tout au long de l'année scolaire 2014/2015.

3) Projets du PEDT

La liste ci-dessous est non-exhaustive. Elle s'appuie sur les compétences déjà recensées au sein de l'équipe d'animation de la Commune.

Elle pourra également s'appuyer sur la participation éventuelle du monde associatif et d'intervenants extérieurs :

- o Expression corporelle

- Motricité
- Eveil musical
- Histoire du cinéma ou d'un film (activité proposée en bilingue)
- Démarche participative à la vie de la Municipalité
- Origami
- Jeux collectifs (activité proposée en biligue)
- Eco-citoyenneté
- Ateliers créatifs
- Utilisation des NTIC
- Jardinage

A partir de la rentrée, le Comité de pilotage se réunira après la fin de chaque cycle pour faire un bilan des activités passées.

De plus, l'équipe d'animation intervenant sur le Temps d'Activité Périscolaire se réunira tous les 15 jours afin d'évaluer les contenus de séance et le déroulement des activités en direction des enfants, à partir de grilles d'évaluation spécifiques mises en place par les coordonnateurs du projet. Cette réflexion permet une prise en charge de l'enfant dans sa globalité.

La fin de chaque cycle d'activités proposées dans le cadre des TAP s'inscrira dans les différents projets culturels, sportifs ou citoyens de la collectivité. Pour que ces activités ne restent pas uniquement au sein de la structure, une ouverture vers les Ahezta sera faite régulièrement.

4) Partenaires du PEDT

- Partenaires institutionnels :
 - Education Nationale
 - CAF
 - DDCS
- Partenaires internes / Services municipaux supports :
 - Service technique
 - Service administratif
- Partenaires Associatifs.

QUATRIEME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DU PEDT

Comme précisé dans le préambule, les parents d'élèves et les enseignants ont été associés dès décembre 2012 concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Ils ont été de nouveau associés en :

- juin 2013 : recensement des besoins et des attentes quant au déploiement de cette réforme
- octobre 2013 : proposition de 4 scénarii d'organisation des temps scolaires et périscolaires
- novembre 2013 : débat et échange en Conseil d'Ecole sur le choix de la semaine type, puis écriture du pré-PEDT
- novembre 2013 à ce jour : mise en place d'une phase d'expérimentation sur les temps périscolaires existants pour « tester » le type d'activités pouvant être proposées aux enfants

Ces temps d'échanges ont permis d'aboutir, tout naturellement, à la mise en place d'un Comité de Pilotage pluridisciplinaire dès le mois de janvier 2014.

1) Composition du Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est constitué :

- d'élus de la commission Pôle Enfance
- d'élus d'autres commissions suivant les thématiques (associations, ressources humaines, finances, ...)
- des enseignants
- de représentants des parents d'élèves
- de techniciens municipaux
- de représentants des associations
- de toute ressource extérieure susceptible d'alimenter la réflexion (partenaires institutionnels par exemple)

2) Modalités de la mise en place du projet de réforme

Le Comité de Pilotage s'est réuni à 5 reprises (23/01/2014, 20/02/2014, 20/03/2014, 17/04/2014 et 22/05/2014), et a rassemblé à chaque fois une quinzaine de participants. A chaque rencontre, un ordre du jour, un support d'animation et un relevé de décisions étaient présentés.

Des réunions hebdomadaires ont eu lieu entre chaque Comité de Pilotage pour avancer sur les hypothèses de travail avancées et actées dans chaque relevé de décisions.

Sur ces temps, les relations commune-Education nationale se sont renforcées afin que différents paramètres tels que l'utilisation des locaux (selon la convention d'occupation des locaux) ou la prise en charge de l'enfant se déroulent dans les meilleures conditions.

Après une phase de cadrage (présentation du cadre législatif de la réforme), une phase de diagnostic a été réalisée : moyens de la commune, besoins des parents et des enseignants, définition des objectifs poursuivis. Ainsi, le Comité de Pilotage a pu ensuite réfléchir aux modalités de mise en œuvre pratique de la réforme à compter de septembre 2014.

En février 2014, l'ensemble des parents d'élèves a été une nouvelle fois consulté pour acter certaines modalités pratiques de la mise en place de cette réforme.

En mai 2014, le canevas de la nouvelle organisation a été acté (activités mises en place entre septembre 2014 et décembre 2014, modalités de réservation, occupation des salles, etc...).

Le Comité de Pilotage a vocation à perdurer, puisque ses membres ont souhaité continuer à se retrouver a minima une fois par trimestre, notamment pour l'évaluation du dispositif et les réajustements à mettre en œuvre.

La commune travaille actuellement à l'organisation interne de ses services, étant entendu que la demande d'assouplissement des taux d'encadrement et que la demande d'extension de la capacité d'accueil auprès de la DDCS et de la Protection Maternelle Infantile (PMI) sont deux paramètres essentiels.

3) Modalité de renouvellement du PEDT

Le PEDT sera signé pour un an, il sera revu à l'issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions de bilan.

COORDINATION DU PROJET

Elu référent : Etcheverry Sandra, adjointe aux affaires scolaires et à la mise en place des projets éducatifs et pédagogiques

Service porteur : Service « Accueil scolaire, périscolaire et ALSH »

Correspondant : Tonnellier Claire, Responsable du service « Accueil scolaire, périscolaire et ALSH »

Téléphone : 05 59 41 97 47

Adresses électroniques : direction.alsh@ahetze.fr et alsh@ahetze.fr